

L'Écolothèque vous accueille



- **Qu'est-ce que l'Écolothèque ?**

  Bienvenue dans cette structure de l'Agglomération de Montpellier qui a pour vocation de promouvoir l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable à travers une pédagogie originale et ludique.

  Durant le temps scolaire, son partenariat avec l'Éducation Nationale permet au Centre de Ressources de recevoir des classes en projet ou en visite de sensibilisation.

  Les mercredis et vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs de l'Écolothèque reçoit les enfants de l'Agglomération. Des Centres Spécialisés pour personnes handicapées peuvent également être accueillis sur la structure.

- **Qu'y trouve-t-on ?**

  Sur un domaine de 4 hectares, une grande variété d'espaces sont disponibles :
    - une ferme (animaux, jardins à thèmes, verger pédagogique)
    - une mare
    - un espace arboré d'espèces méditerranéennes et ornementales
    - des haies
    - un pré pour jeux, pique-niques et activités de plein-air
    - une médiathèque, des salles d'activités

Pour le bien-être et la sécurité de tous …

- Les enfants doivent être en permanence groupés et sous la responsabilité d'adultes **garants de leurs actes**. Il est demandé d'être particulièrement vigilant durant la pause méridienne, afin que les enfants ne se mettent pas en danger et ne causent pas de dégâts.
- Merci de respecter les plantes et les animaux en parlant et en marchant doucement.
- Il est formellement interdit d'entrer dans les enclos des animaux en l'absence de personnel de l'Écolothèque et de grimper aux arbres ou sur les clôtures.
- Les jeux extérieurs du pré sont réservés aux enfants de moins de 6 ans.
- Faire attention aux enclos **électrifiés** et refermer les portes des jardins derrière vous.
- Pour la bonne santé des animaux, un apport de nourriture ne peut se faire qu'avec l'accord préalable du personnel.
- Il est possible de consommer des fruits du verger sur place, mais vous ne pouvez en emporter.
- Jeter les déchets dans les bonnes poubelles (différencier poubelle grise et jaune).

Bon à savoir …

- Des plans plastifiés sont disponibles sous le grand plan de l'entrée. Pensez à les remettre en place avant votre départ.
- Les animaux ne sont pas toujours dans leur enclos, ils peuvent être en pâture dans les prés ou le verger (tonte naturelle des parcelles et apport de nourriture fraîche).
- Les toilettes « élémentaires » se situent à côté de l'évier en inox près des tables. Les toilettes « maternelles » sont attenantes à la salle d'activité maternelle.
- Les points d'eau potable sont signalés par une petite affiche.
- Le prêt d'outils pédagogiques est possible. Merci de ramener le matériel avant votre départ.





Découvrir, s'émouvoir, comprendre...

Rieucoulon
Rucher
Pâture
Haie méditerranéenne
Station météo
Cultures annuelles
Cabane des robinsons
Cabanes en osier
Jardin des insectes
Tunnel de courges
VERGER
Éolienne
Grande mare
Jardins
Plan détaillé
Volière
Aire de compostage
Grande pâture du Midi-Libre
Petite mare
PETIT PRÉ
GRAND PRÉ
PARC DES CHÊNES
Potager
Serre "chapelle"
Serres "tunnel"
Lieu de rassemblement
PARC DU CÈDRE
Centre maternel
Puits
Administration
Médiathèque
Jardin des sens
Accès pâture
Outils de jardin
Plan général
ACCUEIL
Restauration
Étable
ENTRÉE

N
E
O
S

Écolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole
1, rue T. Renaudot - 34430 Saint Jean de Védas
Tel. : 04 99 52 82 82 - Fax : 04 99 52 82 84
Courriel : ecolotheque@montpellier3m.fr
http://ecolotheque.montpellier3m.fr
www.facebook.com/ecolotheque

Partons à la découverte de toutes ces richesses !

académie Montpellier

Montpellier Méditerranée Métropole



Informations à l'attention des classes qui vont fréquenter l'Écolothèque



Visite de sensibilisation (non accompagnée) :

Une vingtaine de panneaux invite les enfants à découvrir le domaine agricole de l'Écolothèque. Ils permettent de connaître les différentes espèces animales et végétales présentes sur le site.
Des panneaux sur l'agroécologie ont été mis en place récemment, ils s'adressent davantage aux classes de cycle 3.
Pour vous aider à effectuer une visite à thème, des outils pédagogiques sont à votre disposition dans la partie « Ressources pédagogiques » de l'Espace Écoles.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une visite en sensibilisation est prévue sur une demi-journée ou une journée si vous venez en tramway. Pour les venues à la journée, une salle sera mise à disposition.

Les visites de sensibilisation ne sont pas accompagnées mais bénéficient d'un accueil de quelques minutes par un membre de l'équipe d'animation.

Alexandre NICOLAS, enseignant missionné sur l'Écolothèque reste à votre disposition aux heures de classe et **le soir jusqu'à 18h30 sur rendez-vous** pour préparer avec vous cette visite : informations générales, plan du site, supports pédagogiques… afin que vous puissiez l'effectuer de façon autonome dans les meilleures conditions. Le Centre est fermé les mercredis après-midi.

Les classes en projet ou en visite thématique :

Avant la première venue à l'Écolothèque, il est indispensable que le projet soit bien défini.
Une préparation avec Alexandre NICOLAS est indispensable pour les classes à la semaine, les projets et les visites thématiques. Elle aura lieu un soir après la classe sur rendez-vous.

Accueil des classes :

Il est demandé à l'enseignant responsable de la classe de **signaler son arrivée à l'accueil** de l'Écolothèque en sonnant sur la sonnette « **Écoles** ».
Toutes les classes accueillies à l'Écolothèque peuvent bénéficier d'une salle.
Les classes présentes à la journée peuvent pique-niquer sur place.

Transport :

Lors d'une venue avec le bus de l'Écolothèque, la mise à disposition est gratuite et la classe concernée n'a pas à se charger de la réservation auprès du transporteur.

Contact :

Alexandre NICOLAS enseignant missionné sur l'Écolothèque par la DSDEN de l'Hérault :
Tél : 04 99 52 82 81
Mél : alexandre.nicolas@ac-montpellier.fr





Dispositions d'accueil par rapport aux nouveaux rythmes scolaires



La mise en place des nouveaux rythmes scolaires nous a amené à revoir un peu nos horaires d'activités et de prises en charge par le bus de l'Écolothèque.

Les classes qui viennent à la journée et bénéficient d'activités encadrées par nos soins, auront **un temps de pause méridienne réduit à une heure, de 12h à 13h.** Les activités de l'après-midi se termineront ainsi à 15h. La classe quittera l'Écolothèque au plus tard à 15h30. Sur demande, il sera possible d'anticiper un départ à 15h15.

Sauf demande précise **au moins un mois à l'avance**, les classes venant le matin en visite de sensibilisation seront prises en charge à l'école à 9h. Le départ de l'Écolothèque est programmé à 11h20.
Même si le temps scolaire a été globalement raccourci l'après-midi, nous avons souhaité maintenir des classes en visite de sensibilisation sur ce moment. La suppression de ce créneau priverait de visite une centaine de classes. Par ailleurs, afin de laisser suffisamment de temps aux classes sur le site, nous avons décidé de ne pas modifier les horaires de prises en charge : 13h45 pour le départ, 16h pour le retour (départ de l'Écolothèque).
Par conséquent, les classes en visite l'après-midi risquent d'être de retour à l'école en retard par rapport à leur horaire de sortie habituel. Il appartient aux enseignants concernés d'anticiper ce débordement au même titre que d'autres **sorties scolaires occasionnelles à caractère facultatif**. Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les classes qui viennent à l'Écolothèque à la journée relèvent déjà de ce type de sortie.

Extrait de la circulaire n°2013-106 du 16-7-2013

« Dans tous les cas, les parents doivent être précisément informés des conditions dans lesquelles les sorties sont organisées.
S'agissant des sorties facultatives, c'est-à-dire les sorties occasionnelles comprenant la pause du déjeuner ou dépassant les horaires habituels de la classe et les sorties avec nuitée(s), l'enseignant informe au plus tôt les personnes exerçant l'autorité parentale du projet de sortie. À cette fin, il leur adresse une note d'information précisant les modalités d'organisation de la sortie (dont les horaires et le lieu de départ et de retour) et comportant un formulaire d'autorisation de participation d'un élève mineur à une sortie ou un voyage scolaire à caractère facultatif.
Pour qu'un enfant participe à une sortie scolaire à caractère facultatif, l'accord d'un seul parent suffit, l'accord de l'autre parent étant présumé quelle que soit sa situation matrimoniale. Cependant, l'accord des deux parents est nécessaire lorsque l'institution scolaire est informée d'un désaccord entre les détenteurs de l'autorité parentale et lorsque l'enfant fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire.
Après avoir pris connaissance de la note d'information, les personnes exerçant l'autorité parentale, remettent à l'enseignant l'autorisation de participation d'un élève mineur à une sortie ou un voyage scolaire à caractère facultatif après l'avoir datée et signée. Ce document permet au directeur d'école de recueillir les renseignements relatifs au régime de sortie du territoire français des élèves. »

Des classes seront désormais accueillies le mercredi matin. Pour quelques-unes d'entre elles, nous mettons en place un nouveau type d'accueil intitulé « **visite de sensibilisation accompagnée** ». Les classes recevant la notification de cet accueil particulier seront tenues informées des dispositions par Marie-Pierre Delteil, animatrice à l'Écolothèque (anims.ecolotheque@montpellier-agglo.com).





Informations à lire impérativement pour les déplacements en bus



La législation en vigueur concernant les sorties scolaires interdit de placer trois élèves sur une banquette prévue pour deux personnes.
Seuls les adultes habilités à assurer l'encadrement des activités seront pris en compte dans l'effectif des personnes à transporter :

Pour une classe de CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2 :

- l'enseignant seul et un ou deux accompagnateur(s) suivant l'effectif de la classe.

Attention, toute classe dépassant 15 élèves doit disposer d'un accompagnateur en plus de l'enseignant !

Pour une classe de maternelle :

- l'enseignant
- les deux personnes bénévoles agréées pour l'encadrement
- l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)
- soit quatre personnes.

L'Écolothèque fixe un seuil maximum d'encadrants à **7 adultes par classe**.
Les enfants n'appartenant pas à la classe (autre enfant de parent encadrant par exemple) ne sont pas admis.
Les bus affrétés peuvent avoir une capacité de 59 places. Le responsable en fait la demande quand c'est nécessaire. Tous les passagers doivent être assis.

Sauf dispositions particulières, les prises en charge se font au plus près des écoles, sur les lieux habituels. Sauf avis contraire, les horaires de prise en charge à l'école sont :

- 9h pour le matin
- 13h45 pour l'après-midi

Merci de respecter ces horaires car les chauffeurs ont souvent d'autres transports à assurer. Attention, si à 9h20 la classe ne s'est toujours pas présentée, le bus ne pourra attendre davantage et devra repartir.
En cas de léger retard prévisible, nous vous demandons par courtoisie de prévenir le chauffeur.
Sauf disposition particulière, les départs de l'Écolothèque s'effectuent à 11h20, 15h30 (pour les classes à la journée) et 16h (pour les classes en visite de sensibilisation l'après-midi).

- Si vous souhaitez des horaires de prise en charge ou de retour différents, contactez impérativement Alexandre NICOLAS.
- Dans le cas où 2 classes sont transportées simultanément, si vous pensez que l'effectif total dépasse les 59 personnes, contactez au plus vite Alexandre NICOLAS à l'Écolothèque.
- Pour toute question relative au transport lui-même (précision du lieu de rendez-vous, retard…), contacter la compagnie Pays d'Oc Mobilité.

PAYS D'OC MOBILITÉ : 04 99 13 62 71

- Pour tout problème relatif au planning (annulation de visite) contacter Alexandre NICOLAS.

Alexandre NICOLAS : 04 99 52 82 81

IMPORTANT

Veuillez signaler au transporteur la présence d'un élève se déplaçant en fauteuil roulant électrique afin de prévoir l'attribution du bus spécialement équipé pour ce transport.





Informations pour les déplacements en tramway



L'Écolothèque se trouve à environ 400 m de l'arrêt « Victoire 2 » sur la ligne 2 du tramway.

Le parcours le plus sûr et le plus rapide est signalé en bleu.

Pour vous guider, il suffit de suivre les petites libellules peintes sur le sol.

La plupart des communes procurent gratuitement des tickets de tramway aux écoles qui en font la demande. Si vous n'en disposez pas, l'Écolothèque peut vous les fournir. Pensez à faire votre demande au moins 2 semaines avant votre venue.

Il est conseillé de prévoir un encadrement plus important que pour un déplacement en bus.

Les classes en autonomie venant en tramway à la journée pourront disposer d'une salle pour s'abriter, pique-niquer ou se reposer. Les petits de maternelle pourront utiliser les dortoirs si l'enseignant en fait la demande.

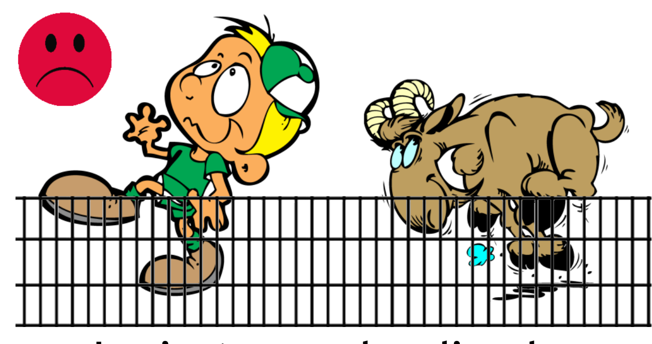
Merci de respecter les lieux, de nombreuses poubelles sont disponibles sur le site.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Alexandre NICOLAS :

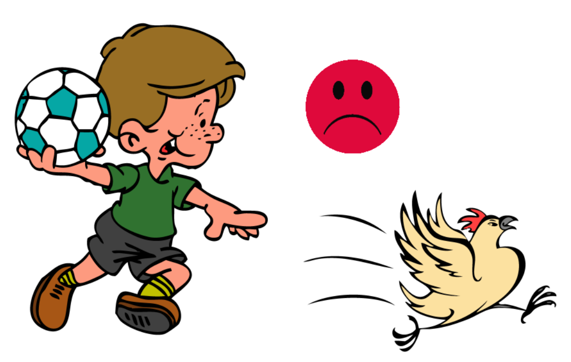
Tél : 04 99 52 82 81
Mél : alexandre.nicolas@ac-montpellier.fr



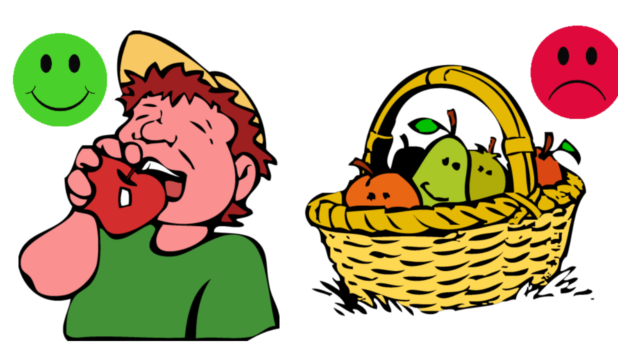
RÈGLES DE BONNE CONDUITE À L'ÉCOLOTHÈQUE



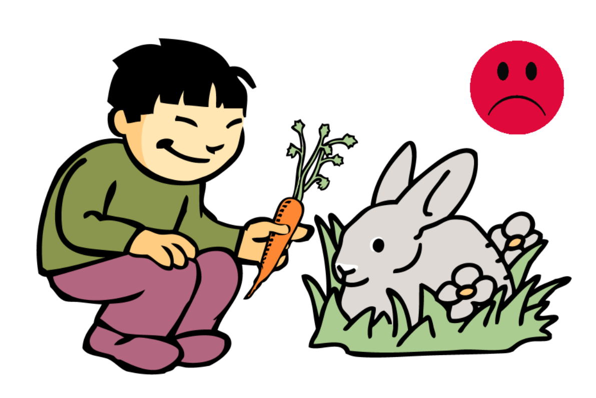
Je n'entre pas dans l'enclos des animaux



Je n'embête pas les animaux



Je peux manger des fruits sur place mais pas en emporter



Je ne donne pas à manger aux animaux



Je ne touche pas aux clôtures électriques



Je jette mes déchets dans la bonne poubelle



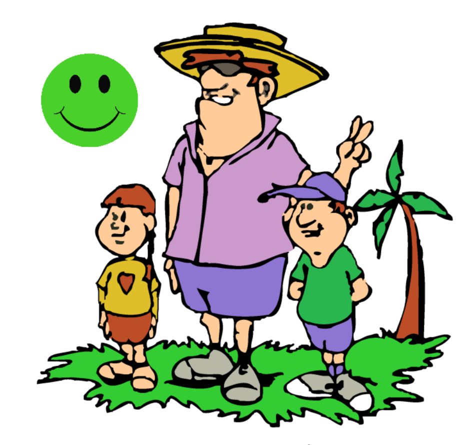
Je ne grimpe pas aux arbres et sur les clôtures



Je referme les portes des jardins



Je ne cueille pas de plantes



Je reste toujours près d'un adulte